Image not found or type unknown

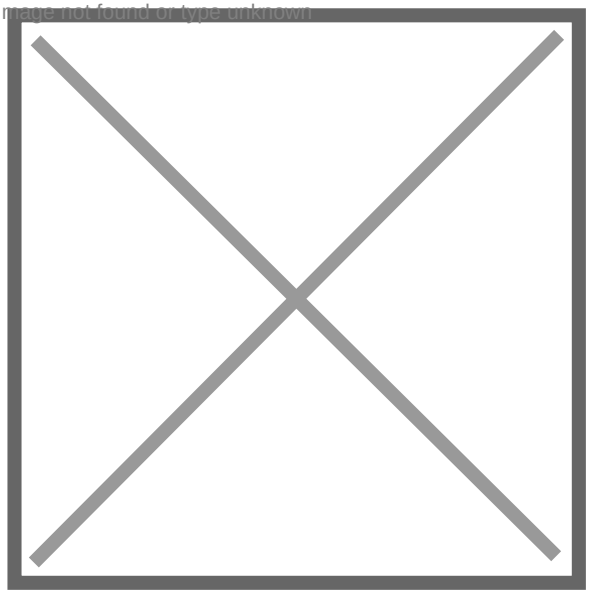

INAPTITUDE FUTUR ET EMPLOYEUR

Par **LYLY5630**, le **27/04/2015** à **16:47**

Bonjour
Je vous explique je suis en arret et vais etre déclarer en inaptitude en 1 fois par le medecin du travail à la fin de mon arret , mon employeur me contacte pour que j aille récupère mes bulletins de salaires car il ne veux pas le envoyer ni que quelqu un les récupérer pour moi , mais je suis dans l incapacité de m,y rendre et de les affronter , suis dans l obligation de m y rendre ou doit il me les envoyer ?
Merci de votre réponse

Par **moisse**, le **28/04/2015** à **19:51**

Bonsoir,
Ces documents sont quérables, vous devez donc aller les chercher.
Mais si vous en réclamez l'envoi, l'employeur ferait bien de ne pas pratiquer la rétention, car vous pouvez toujours présenter une demande devant le CPH en formation de référé.

Par **LYLY5630**, le **28/04/2015** à **20:43**

Merci bcp de votre reponse ! Si je ne vais pas les chercher que va t il se passer ? Je ne peux pas aller les voir j en suis incapable
Merci

Par **LYLY5630**, le **28/04/2015** à **22:14**

Je lui est déjà proposer il refuse donc je vais attendre et lui faire savoir que soit quel qu un les recup pour moi soit je les recup plus tard en meme temps que tout les papiers de fin de contrat je pense que ce sera la meilleure chose a faire pour moi
Merci de ta reponse !!!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés